

PV de l'assemblée extraordinaire du 12 mai 2022 à 20'15 h. à la salle de la Croix-Fédérale

Présidente : Sylvia Yerly

Secrétaire : Sophie Currat

La Présidente ouvre l'assemblée à 20'30 h. en remerciant les paroissiennes et paroissiens de leur présence. Elle salue la présence de l'Abbé Déogratias et l'Abbé Rimaz, des représentants des autorités communales Marc Fahrni, Jean-Bernard Jaquet et Thierry Vial. Elle souhaite la bienvenue à tous.

Deux Scrutateurs sont nommés : Bernard Werro, Michel Currat

29 personnes sont présentes dont 27 paroissiens.

Sont excusés : Cécile Esseiva et Louis Jaquet.

La Présidente donne lecture du tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2022
2. Projet de fusion des paroisses de La Joux, Sommentier et Vuisternens-dt-Romont avec rattachement du secteur des Ecasseys à la nouvelle paroisse fusionnée
3. Divers

Cette assemblée est valablement convoquée et comme il n'y a pas de remarque, la Présidente donne la parole à l'Abbé Rimaz pour la prière.

La Présidente remercie l'Abbé Rimaz et passe au point 1.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2022

Le procès-verbal n'est pas lu selon préavis figurant dans la convocation. Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2. Projet de fusion des paroisses de La Joux, Sommentier et Vuisternens-dt-Romont avec rattachement du secteur des Ecasseys à la nouvelle paroisse fusionnée

- a) Rapport du conseil de paroissial et de l'équipe pastorale

Sylvia Yerly donne lecture de son rapport :

Chers paroissiennes et paroissiens, vous êtes amenés à voter ce soir sur le rattachement des paroissiens domiciliés aux Ecasseys à la nouvelle paroisse de Notre Dame Vuisternens – La Joux - Sommentier, pour autant que celle-ci soit acceptée ce soir par les trois paroisses de Vuisternens, la Joux et Sommentier.

Pour rappel, ces 3 paroisses ont envisagé cette solution de fusion afin de pallier au manque de conseillers surtout dans la Paroisse de La Joux mais également pour les raisons suivantes : la reprise de nombreuses tâches par leur UP et par la CEC, les nombreuses collaborations déjà existantes entre elles (1^{ère} Communion, Confirmations, Fête-Dieu, activités des servants de messes). Les conseils de paroisse parlent également d'une perte de sens de travailler chacun de leur côté car, pour

certaines de ces paroisses, il y a peu, voire pas du tout d'activité pastorale et pas de conseil de communauté.

Cette nouvelle paroisse souhaiterait également faire encaisser les impôts paroissiaux par le biais du Service cantonal des contributions, ce qui n'est possible que si l'entier du territoire paroissial correspond au territoire communal.

Voilà les besoins et la vision des conseils de paroisses des 3 paroisses souhaitant fusionner. Il est clair que nous comprenons leur demande et du point de vue territorial, cette fusion paraît logique, pratique et avec le rattachement du secteur des Ecasseys, la nouvelle paroisse peut faire procéder à l'encaissement des impôts par le SCC.

Toutefois, nous ne pouvons ignorer le côté humain de cette proposition et comprenons, partageons la tristesse de cette séparation ressentie par certains paroissiens des Ecasseys mais également d'autres paroissiens.

Nous pouvons aussi nous poser la question si c'est aujourd'hui le bon moment pour ce changement difficilement vécu par des familles encore très attachées à leur paroisse actuelle. Du point de vue financier, nous ne pouvons passer sous silence la perte fiscale de près de CHF 12'000.- même si la convention atténue quelque peu cette perte.

En cas de fusion, le Conseil de paroisse se porte garant qu'une convention signée entre les communes garantira aux habitants des Ecasseys l'accès au cimetière du Crêt dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Pour terminer, nous précisons que si l'assemblée refusait ce soir cette convention de fusion, cette décision n'empêchera pas, en cas d'acceptation de leur côté, la fusion des 3 paroisses.

Le conseil est d'avis que le souhait des paroissiens résidant sur le territoire des Ecasseys est le plus important et qu'il faut en tenir compte en premier lieu, étant donné que ce changement influencera LEUR vie pastorale.

*En conclusion, si l'on fait abstraction de la logique, de la pratique ou de l'aspect financier, je reprendrai les propos de Blaise Pascal qui a écrit : **Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point.***

La parole est donnée à l'Abbé Déogratias pour le rapport de l'équipe pastorale. Notre curé modérateur informe que tant l'équipe pastorale, l'UP et la CEC ont donné un préavis favorable à cette fusion si les paroissiens des Ecasseys souhaitaient rejoindre la nouvelle paroisse fusionnée.

Il relève que la situation pourrait être identique à celle de 2004 où les paroisses de Le Crêt et Progens se sont unies avec quelques différences toutefois puisqu'il ne s'agit qu'une partie de paroissiens concernée par ce changement. Ces paroissiens étant donc invités à exprimer leur souhait.

b) Présentation de la convention de fusion

La secrétaire donne lecture de la convention qui est projetée par beamer.

La Présidente ouvre la discussion.

Eveline Vial demande quel est le souhait des gens des Ecasseys.

Sylvia Yerly annonce que Cécile Esseiva lorsqu'elle s'est excusée lui a expressément demandé de transmettre à l'assemblée que son souhait était de rester avec Le Crêt-Progens.

André Papaux prend la parole, regrette qu'il y ait aussi peu de participation, et rappelle que beaucoup de personnes des Ecasseys ont passé leur vie au Crêt, dans les sociétés, ont apporté leur aide lors des manifestations et que leurs défunts sont ici. Certains participent encore à la vie des sociétés locales. Son vœu est que Les Ecasseys reste rattaché à la Paroisse de Le Crêt-Progens. Il termine en rappelant ses propos lors de la précédente assemblée que la perte fiscale est de l'ordre d'un peu plus de Fr. 400.- par catholique, et que dans ce calcul sont pris tous les jeunes à partir de 16 ans. La perte de Fr. 12'000.- n'est pas anodine pour la Paroisse de Le Crêt-Progens.

Denise Papaux relève l'amitié entre les habitants des Ecasseys et nos paroissiens et compte sur cette amitié pour un soutien car elle fait partie de ceux qui ne souhaitent pas quitter cette paroisse où elle a des attaches pour rejoindre une paroisse quelque peu inconnue.

Marc Fahrni, à son tour, relève que peu importe le résultat, il faut le respecter et l'accepter et précise que de toute manière la commune est ouverte à toutes discussions au sujet du cimetière et des conventions à passer.

Eric Papaux relève quant à lui que ce n'est pas forcément le peu de paroissiens présents qui le dérange mais bien plutôt le peu de monde des Ecasseys car seulement 4 maisons sont représentées. Il termine en disant que le résultat est pour sa famille un peu égal, qu'il s'en accommodera.

Sylvia termine en disant que cette décision n'est pas facile ni pour les paroissiens, ni pour les habitants des Ecasseys, ni pour le conseil de paroisse. Il s'agit d'une demande de l'extérieur, il y a beaucoup de sensibilité dans cette thématique et nous resterons toujours liés par notre passé et par notre futur, le cœur et l'amitié sont présents.

c) Vote à bulletin secret

En début d'assemblée, lors de la signature de la feuille de présence, chaque paroissien a reçu un bulletin de vote avec la question suivante :

Acceptez-vous le rattachement du secteur des Ecasseys à la nouvelle paroisse fusionnée de Vuisternens-La Joux-Sommentier ?

Il est procédé au vote et au dépouillement. La Présidente informe que les résultats ne seront donnés que lorsque toutes les paroisses auront communiqué le résultat de leur votation. Elle demande aux paroissiens un peu de patience jusqu'au résultat officiel.

Après avoir délibéré, les scrutateurs reviennent dans la salle en annonçant que sur les 27 bulletins rentrés, 3 sont nuls et qu'il y a 12 oui et 12 non.

L'assemblée décide de procéder à un deuxième vote. Les scrutateurs se retirent à 21'10 h. jusqu'au résultat annoncé.

A 21'25 h., tous les résultats sont tombés. La Présidente et les scrutateurs sont de retour dans la salle pour annoncer les résultats.

Nombre de bulletins distribués : 27

Nombre de bulletins rentrés : 27

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 2

Bulletins valables : 25

Majorité absolue de bulletins valables : 13

Résultat : Le projet de rattachement est refusé par 18 voix (18 non / 7 oui).

Elle communique le résultat des paroisses de Vuisternens, la Joux et Sommentier :

Vuisternens : Le projet est accepté par 33 voix (33 oui / 12 non)

Sommentier : Le projet est rejeté par 18 voix (18 non / 16 oui)

La Joux : Le projet est accepté par 26 voix (26 oui / 1 non)

La fusion des Paroisses de Vuisternens-devant-Romont, Sommentier et La Joux est rejetée.

3. Divers

Thierry revient sur le problème des micros déjà évoqué lors de la précédente assemblée. La Présidente l'informe que le conseil s'est déjà penché lors de sa dernière séance sur cette question et qu'il apportera des solutions au plus vite.

Comme il n'y a plus d'autres questions, Sylvia remercie chacun de sa présence et se réjouit de continuer tous ensemble.

L'assemblée est close à 21'35 h.

La Présidente :

La Secrétaire :

